

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2006 - Convocation du 16/02/2006
Compte rendu affiché le : 03/03/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG

Absents représentés :

M. AUROY (pouvoir à M. CHATUT); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme ZUILI (pouvoir à Mme MARMONIER); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme BOUHEY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. OLLIVIER (pouvoir à Mme GLATARD)

Absents excusés :

M. MEYER; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Appel d'offres ouvert : Centre aéré

La commune a décidé de créer un centre aéré dans les vestiaires de l'ancien centre nautique. La procédure choisie, conformément aux possibilités offertes par le code des marchés publics, est l'appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres, réunie les 9 et 16 février, a procédé aux choix des entreprises amenées à intervenir.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants présentés dans le tableau ci-dessous.

Désignation du lot	Montant retenus TTC €	Entreprises pressenties
1 – Terrain stabilisé/Clôtures	80 128,95	Parcs et Sports
2 – Démolitions int./Gros œuvre	79 032,76	Bouvier
3 – Réfection de couverture	Infructueux	
4 – Menuiseries alu/Serrurerie	26 869,83	VL Constructions
5 – Menuiseries ext/int bois	58 347,34	Orgeret SARL
6 – Doublage plâtrerie/peint.	56 061,65	Courtadon
7 – Faux-plafonds	16 421,61	Leureau isolation SARL
8 – Sols souples	19 405,82	Veti services SA
9 – Carrelage/Faïences	38 234,56	Sarl L Fontaines
10 – Plomberie/sanitaires	18 756,80	Sarl Knoepfli
11 – Chauffage/Ventilation	70 853,65	Mury SARL
12 - Electricité	48 956,37	Guillot
Total travaux	513 069,34	

Le lot n° 3 n'a pas été attribué et l'appel d'offres ouvert déclaré infructueux, un seul candidat ayant répondu, sa proposition étant par ailleurs supérieure à l'entretien de l'équipe de maître d'oeuvre. Une nouvelle consultation sera organisée incluant les nouvelles prescriptions de l'ABF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics

- VU les procès verbaux des commissions d'appel d'offres susvisées,
- CONSIDERANT le projet de centre aéré, son descriptif et à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert engagé,
- **PREND ACTE des décisions de la commission d'appel d'offres et les confirme,**
- **DIT en conséquence que le lot n° 3 est infructueux et qu'une nouvelle consultation doit être organisée,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant aux lots décrits ci-dessus (1 à 2, 4 à 12),**
- **DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au BP 2006, opération 0061,**
- **AUTORISE par ailleurs Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 février 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 01/03/2006
Publication ou affichage du 02/03/2006
Paul LAFFLY,
Maire.*